

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 27 MARS 2018, À 18 H, AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, CAMPUS DE ROUYN-NORANDA

Présents

Éric Aubin, directeur des études	Klaude Hallé
Patrick Bédard	Jean-François Lacroix
Yves Bédard	Claire Maisonneuve
Sylvain Blais, directeur général	Guillaume Marquis
Miguel Charlebois	Béatriz Mediavilla
Isabelle Chartrand	Julie Perron
Robert Cloutier	André Rouleau, président
Vincent Guimont	

Absents

Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	Simon Laliberté
Luc Brassard	Anne-France Thibault
Marcel H. Jolicoeur	

Observateurs

Pascale Gagné, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invités

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines
Louis Perreault, directeur des services administratifs

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

D'entrée de jeu, le président du conseil d'administration, André Rouleau, cède la parole au directeur général, Sylvain Blais. Celui-ci informe les membres du conseil de l'annonce d'un investissement de 7,5M\$ sur 5 ans du Gouvernement du Québec, pour permettre à la région de l'Abitibi-Témiscamingue de se doter d'une expertise dans le domaine de l'hydrométallurgie et de l'environnement. Le partenariat développé entre l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre technologique des résidus industriels pour le développement d'un projet visant à augmenter la capacité de recherche et d'innovation dans le secteur des métaux stratégiques a permis de déposer un projet qui a donc été accepté par le Gouvernement. Les membres applaudissent les efforts menés par le Cégep et ses partenaires au dossier.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Klaude Hallé, il est unanimement résolu ***d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.***

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2018 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FÉVRIER 2018

Sur une proposition de Klaude Hallé, appuyée par Robert Cloutier, il est unanimement résolu ***d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 30 janvier 2018.***

Sur une proposition de Vincent Guimont, appuyée par Jean-François Lacroix, il est unanimement résolu ***d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration tenue le 21 février 2018.***

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS ET DU TABLEAU DES SUJETS RÉCURRENTS

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis. Au bénéfice des nouveaux membres, elle dépose et explique le tableau des sujets récurrents.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 JANVIER 2018 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 21 FÉVRIER 2018

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 30 janvier 2018 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité exécutif du 21 février 2018.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. BUDGET DU FONDS DES INVESTISSEMENTS 2018-2019

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, présente les projets des investissements prévus pour l'année 2017-2018.

CA-3094

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit adopter et transmettre au ministre, son budget d'investissement et de service de la dette pour l'exercice financier suivant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de finances et d'audit ayant préalablement analysé en détail le présent budget et obtenu les réponses satisfaisantes aux différents choix effectués par la direction.

Il est proposé par Vincent Guimont, appuyé par Guillaume Marquis, et unanimement résolu ***d'adopter le budget du fonds des investissements 2018-2019 pour mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB) s'élevant à 1 445 745 \$ ainsi que celui de réfection, transformation et allocations particulières pour un total de 3 117 300 \$.***

7.2. RÈGLEMENT SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE (R-12)

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, présente le projet de *Règlement sur la gestion financière et matérielle (R-12)*.

CA-3095

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ne dispose actuellement pas d'un *Règlement sur la gestion financière et matérielle (R-12)*;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un audit du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, il y a eu recommandation à l'effet que les cégeps développent un règlement sur la gestion financière;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement permet de clarifier les règles générales et particulières liées à la gestion financière et matérielle;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de finances et d'audit et du comité de validation des règlements et politiques.

Il est proposé par Jean-François Lacroix, appuyé par Isabelle Chartrand, et unanimement résolu ***d'adopter le Règlement sur la gestion financière et matérielle (R-12) en ajoutant, à l'article 50, une clause à l'effet que le Règlement sera révisé 3 ans après sa mise en application.***

7.3. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (R-8)

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, présente les modifications proposées au *Règlement sur la gestion contractuelle (R-8)*.

CA-3096

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a adopté, le 16 mai 2001, un *Règlement sur la politique d'achat* du Cégep et que ce Règlement a été amendé le 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT les nombreuses modifications apportées à la *Loi sur les contrats des organismes publics* au cours des dernières années, amenant une reddition de comptes plus rigoureuse;

CONSIDÉRANT la nécessité de moderniser le *Règlement sur la politique d'achat* du Cégep dans ce contexte où les modifications réglementaires apportent un changement au niveau de la culture de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement permet de clarifier les règles entourant l'acquisition et la gestion de biens et de services et l'octroi des contrats de construction, incluant les modes et le processus d'acquisition ainsi que le processus des appels d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de finances et d'audit et du comité de validation des règlements et politiques.

Il est proposé par Vincent Guimont, appuyé par Claire Maisonneuve, et unanimement résolu **d'adopter le Règlement sur la gestion contractuelle (R-8) en ajoutant, à l'article 27, une clause à l'effet que le Règlement sera révisé 3 ans après sa mise en application.**

7.4. ABROGATION – POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET D'ÉVALUATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, présente une demande d'abrogation de la *Politique d'engagement et d'évaluation du vérificateur externe*.

CA-3097

CONSIDÉRANT QUE la *Politique d'engagement et d'évaluation du vérificateur externe*, qui a été adoptée par le conseil d'administration le 31 janvier 1995, a été revue afin d'en vérifier la pertinence;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique identifiait, en plus des objectifs, l'engagement de la firme et son évaluation;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique n'a plus sa raison d'être étant donné que le *Règlement sur la gestion financière et matérielle*, qui est présenté au conseil d'administration, à sa séance ordinaire du 27 mars 2018, intégrera l'ensemble des sujets actuellement traités dans la *Politique d'engagement et d'évaluation du vérificateur externe*, en plus de préciser d'autres éléments qui sont en lien avec l'engagement et l'évaluation de l'auditeur indépendant ou de l'auditrice indépendante.

Sur une proposition de Robert Cloutier, appuyée par Patrick Bédard, il est unanimement résolu **d'abroger la Politique d'engagement et d'évaluation du vérificateur externe.**

7.5. ABROGATION DU RÈGLEMENT QUI A POUR BUT DE DÉLÉGUER AU COMITÉ EXÉCUTIF LES DROITS, POUVOIRS ET OBLIGATIONS D'EMPRUNTER À LONG TERME

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, présente une demande d'abrogation du Règlement 6 « *Qui a pour but de déléguer au comité exécutif les droits, pouvoirs et obligations d'emprunter à long terme* ».

CA-3098

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 6 « *Qui a pour but de déléguer au comité exécutif les droits, pouvoirs et obligations d'emprunter à long terme* » est une résolution visant la délégation des actes administratifs se rapportant aux emprunts à long terme;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution, qui est devenue un Règlement, a été adoptée en 1991 et modifiée en 1992 et qu'il est donc justifié d'en revoir la teneur;

CONSIDÉRANT QUE la délégation se rapportant aux emprunts à long terme est maintenant prévue au nouveau *Règlement sur la gestion financière et matérielle*, qui est présenté au conseil d'administration, à sa séance ordinaire du 27 mars 2018.

Sur une proposition de Vincent Guimont, appuyée par Yves Bédard, il est unanimement résolu **d'abroger le Règlement 6 qui a pour but de déléguer au comité exécutif les droits, pouvoirs et obligations d'emprunter à long terme.**

7.6. CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019 - INSTITUTION KIUNA

Le directeur des études, Éric Aubin, présente le projet de calendrier scolaire 2018-2019 pour l'Institution Kiuna.

CA-3099

CONSIDÉRANT le dépôt d'une version de calendrier scolaire 2018-2019, session automne 2018, et d'une version session hiver 2019;

CONSIDÉRANT l'accord de l'Institution KIUNA sur cette version de calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études (résolution 255-CdE-03) sur le calendrier scolaire 2018-2019.

Sur présentation du directeur des études, il est proposé par Guillaume Marquis, appuyé par Claude Hallé, et unanimement résolu **d'adopter le calendrier scolaire 2018-2019 de l'Institution KIUNA tel que proposé par la commission des études.**

7.7. RÈGLEMENT 2 A) SUR LES DROITS D'ADMISSION, LES DROITS D'INSCRIPTION ET LES DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, B) SUR LES DROITS DE TOUTE AUTRE NATURE

Le directeur des études, Éric Aubin, présente les modifications apportées au *Règlement 2 a) sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial, b) sur les droits de toute autre nature.*

CA-3100

CONSIDÉRANT la modification du *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)*, qui prévoit le retrait des frais de 2\$ par période de cours pour les étudiants et les étudiantes à temps partiel d'un programme conduisant à une attestation d'études collégiales;

CONSIDÉRANT les coûts réels engendrés pour effectuer, dans le cadre d'une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences, une analyse de dossier, ainsi que l'évaluation de chaque compétence;

CONSIDÉRANT l'augmentation des frais facturés par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) pour l'analyse des dossiers des étudiantes et des étudiants internationaux, frais qui sont passés de 45 \$ à 50 \$ et qui s'appliquent pour les *évaluations comparatives des études hors Québec* dans le cadre de programmes menant à une attestation d'études collégiales;

CONSIDÉRANT l'indexation récurrente des coûts engendrés pour offrir aux étudiants et aux étudiantes un accès universel aux services dont la liste se trouve à l'article 2 du Règlement 2-B;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études (résolution 256-CdE-06).

Sur présentation du directeur des études, il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Jean-François Lacroix, et unanimement résolu **d'adopter les modifications au Règlement 2 a) sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial, b) sur les droits de toute autre nature, telles que proposées par la commission des études.**

7.8. RÈGLEMENT 5 A) SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'ADMISSION À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER, B) À LA FORMATION CONTINUE

Le directeur des études, Éric Aubin, présente les modifications apportées au *Règlement 5 a) sur la réussite scolaire et l'admission à l'enseignement régulier, b) à la formation continue.*

Un enseignant formule une inquiétude à l'effet que certains étudiants pourraient rapidement décider de poursuivre leur cheminement vers une Attestation d'études collégiales (AEC) à la suite des modifications apportées au Règlement. Le directeur des études informe les membres que ces étudiants sont rencontrés individuellement afin de les informer de l'impact de leur décision, s'ils font ce choix.

CA-3101

CONSIDÉRANT la modification du *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)*, qui prévoit notamment :

- La réduction de la période minimale d'interruption des études à temps plein pour une admission au diplôme d'études collégiales sur la base d'une formation et une expérience jugées suffisantes, période qui passerait de 36 à 24 mois;
- Des modifications aux conditions d'admission aux programmes d'études conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), notamment le retrait du délai de carence d'une année pour les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP);

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études (résolution 256-CdE-07).

Sur présentation du directeur des études, il est proposé par Claire Maisonneuve, appuyé par Patrick Bédard, et unanimement résolu **d'adopter les modifications au Règlement 5 a) sur la réussite scolaire et l'admission à l'enseignement régulier, b) à la formation continue, telles que proposées par la commission des études.**

7.9. SUSPENSION DE L'OPTION « LITTÉRATURE » DU PROGRAMME ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION COHORTE AUTOMNE 18

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, l'enseignante Béatriz Mediavilla s'exprime sur le sujet et se retire des délibérations. Il est 19h44.

CA-3102

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris une résolution, à chaque mois de mars depuis 2014, en vue de suspendre l'admission dans l'option « Littérature » du programme Arts,

lettres et communication et ce, en raison du faible nombre de demandes reçues au premier tour à chacune de ces quatre années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Marquis, appuyé par Robert Cloutier, et unanimement résolu **de suspendre l'admission dans l'option 500.AH – Littérature du programme Arts, lettres et communication de la cohorte de l'automne 2018 s'il y a moins de 7 étudiantes ou étudiantes en première session du programme, dont l'inscription est confirmée au 20 septembre 2018, et qui avaient fait une demande d'admission dans l'option « Littérature ».**

La période de délibérations ayant eu lieu, Béatriz Mediavilla réintègre la réunion. Il est 19h45.

7.10. SERVICES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

Le directeur général, Sylvain Blais, présente les grandes lignes entourant les services en matière d'immigration.

CA-3103

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement provincial d'offrir les services du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec désire encourager la population immigrante à s'établir ailleurs que dans les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue et le fait que l'immigration fait partie de l'une des solutions pouvant répondre au manque de personnel;

CONSIDÉRANT la complexité des processus d'immigration, tant pour les personnes immigrantes que pour les employeurs et les parrains;

CONSIDÉRANT la constante augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la baisse de l'effectif étudiant au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et les efforts de recrutement à l'international;

CONSIDÉRANT l'orientation 4 du plan stratégique de développement du Cégep « Le Cégep en Abitibi-Témiscamingue et dans le monde » dont un des objectifs vise à augmenter les activités internationales, donc de mettre en œuvre des stratégies pour joindre les étudiantes et les étudiants potentiels au Québec et dans le monde;

CONSIDÉRANT QU'aucun service en personne d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'est disponible à moins de 500 km de la région.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Julie Perron, appuyée par Isabelle Chartrand, et unanimement résolu de **mandater le président du conseil d'administration et le directeur général du Cégep pour transmettre une demande à l'Honorable ministre Ahmed D. Hussen, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, à l'effet d'allouer les ressources nécessaires afin de pourvoir l'Abitibi-Témiscamingue des services en personne afin de desservir adéquatement le territoire en matière d'immigration.**

7.11. MODIFICATION À LA STRUCTURE D'ENCADREMENT

Le directeur général, Sylvain Blais, présente une proposition de modification à la structure d'encadrement du Cégep, en ce qui a trait au Service des affaires étudiantes et des communications.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, Julie Perron s'exprime sur le sujet et se retire des délibérations. Il est 20h11.

CA-3104

CONSIDÉRANT l'annonce du départ de Nicole Langlais, actuelle directrice du Service des affaires étudiantes et des communications;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette annonce, une évaluation de la charge de travail a été réalisée, étant donné l'évolution des défis liés à l'attraction et à la rétention des étudiantes et des étudiants;

CONSIDÉRANT également l'augmentation de la charge de travail de cette direction, due à l'impact des réseaux et médias sociaux sur les activités du Cégep;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de l'Association locale des cadres.

Il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Vincent Guimont, et unanimement résolu **de modifier la structure d'encadrement du Cégep afin:**

- **De maintenir le poste de direction du Service des affaires étudiantes et des communications;**
- **De modifier l'actuel poste de coordination aux résidences pour un poste de coordination aux affaires étudiantes et d'y muter l'actuelle gestionnaire administrative aux résidences et aux affaires étudiantes;**
- **D'ajouter un poste de coordination des communications et de l'international.**

Les 2 postes de coordination sont sous la responsabilité de la direction du Service des affaires étudiantes et des communications et seront de classe 6.

Compte tenu de la décision du conseil d'administration d'ajouter un poste de coordination des communications et de l'international, le président demande aux membres de désigner des représentants afin de constituer un comité de sélection.

CONSIDÉRANT la modification à la structure d'encadrement qui été acceptée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la décision d'ajouter un poste de coordination des communications et de l'international et qu'il y a lieu de procéder au recrutement d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur et donc, de former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE selon le « Programme de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel » du Cégep, il est requis de désigner deux membres du conseil d'administration pour participer à ce comité de sélection.

Il est proposé par Sylvain Blais appuyé par Claire Maisonneuve, et unanimement résolu **de former un comité de sélection et de nommer Patrick Bédard et Isabelle Chartrand à titre de représentants du conseil d'administration du Cégep, ainsi que Guillaume Marquis à titre de substitut. Ce comité sera également composé de la directrice des ressources humaines et d'un cadre du Cégep.**

La période de délibérations ayant eu lieu, Julie Perron réintègre la réunion. Il est 20h12.

7.12. EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DES ÉTUDES – ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

CA-3105

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à la suite du départ de Joël Gagné, directeur adjoint des études – organisation pédagogique;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues, aux entrevues et qu'il est maintenant prêt à faire sa recommandation.

Sur présentation de Kathleen Longpré, et à la suite de la recommandation unanime du comité de sélection, il est proposé par Guillaume Marquis, appuyé par Julie Perron, et unanimement résolu **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à procéder à l'embauche de Annie Chiasson à titre de directrice adjointe des études – organisation pédagogique (classe 8). Cette fonction est sous la responsabilité de la Direction des études.**

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

8. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

8.1. INFORMATION SUR LE CHEMINEMENT DU PROGRAMME TECHNIQUES DE PILOTAGE D'AÉRONEFS

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres des développements survenus au sujet du Programme « Techniques de pilotage d'aéronefs ». Une rencontre est prévue le 13 avril 2018 entre le directeur général du Cégep et les intervenants du Cégep de Chicoutimi lequel offre actuellement ce programme. Un projet, qui doit constituer une solution pour les deux cégeps, sera donc déposé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur vers la mi-mai 2018.

8.2. CHEMINEMENT DEC-BAC « TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE »

Le directeur des études, Éric Aubin, fait un bref historique des démarches réalisées afin d'obtenir un cheminement DEC-BAC « Techniques d'éducation à l'enfance » en Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'un projet porté par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), en collaboration avec le Cégep. Le comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), a émis un avis défavorable au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. L'UQAT compte poursuivre ses représentations en vue d'obtenir ce cheminement.

8.3. INFORMATION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL : POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Le directeur des études, Éric Aubin, informe les membres du conseil d'administration que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) a examiné la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) adoptée par le conseil d'administration le 9 mai 2017. Le 31 janvier 2018, dans une correspondance transmise au Cégep, la Commission informe le Cégep qu'elle a apprécié la qualité de la politique et qu'elle l'a jugée entièrement satisfaisante.

Par ailleurs, dans le cadre du traitement des suivis aux recommandations relatives à la formation générale des premier, deuxième et troisième blocs du plan d'action, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a informé le Cégep, le 2 mars 2018, qu'elle levait 5 des 10 recommandations au plan de suivi. Compte tenu des travaux déjà bien amorcés à la Direction des études, le directeur est confiant de pouvoir soumettre au conseil d'administration un rapport révisé qui pourra être soumis à la CÉEC d'ici juin 2018 afin de lever les 5 dernières recommandations.

La Commission mène présentement une réflexion dans le but d'actualiser les modalités entourant les suivis à fournir par les collèges aux recommandations toujours en vigueur. Ces modalités seront communiquées à l'ensemble des collèges dans les prochains mois.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1. TENDANCE DES STATISTIQUES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Le directeur des études, Éric Aubin, présente dans un premier temps, les statistiques des demandes d'admission de l'automne 2018. Par la suite, il présente l'évolution des demandes d'admission et des demandes d'inscription sur dix ans en trois volets, soit les demandes d'admission, les inscriptions et finalement la réussite et la persévérance.

9.2. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE RÉGIE INTERNE

La secrétaire générale, Diane Landriault, donne avis de motion, à l'effet que des modifications seront apportées au *Règlement général de régie interne*. Le Règlement modifié sera présenté à la prochaine réunion ordinaire du conseil d'administration, soit le 8 mai 2018.

Les modifications au Règlement portent notamment sur les modalités entourant la nomination des membres afin de faciliter le recrutement et sur l'ajout de certaines sections telles : Le rôle du conseil, la notion de conflit d'intérêts et le huis clos.

ÉMISSION DE DIPLOMES

10. ÉMISSION DE DIPLOMES

10.1. ÉMISSION DE DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-3106

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Guillaume Marquis, et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu ***de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.***

10.2. ÉMISSION D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

CA-3107

Sur une proposition de Yves Bédard, appuyée par Robert Cloutier, il est unanimement résolu ***d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.***

AFFAIRES DIVERSES

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1. ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignant Miguel Charlebois, distribue aux membres du conseil d'administration une invitation à participer aux États généraux de l'enseignement supérieur en Abitibi-Témiscamingue. Cet événement est prévu les 6 et 7 avril 2018 au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. L'objectif est de créer un lieu de discussion pour échanger sur des sujets d'actualité en lien avec le financement en éducation et de permettre l'élaboration d'une plateforme pour interpeller les futurs candidats aux élections provinciales dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue sur le thème de l'éducation.

12. DOSSIERS À HUIS CLOS

12.1. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études, Éric Aubin, ainsi que les personnes non membres du conseil d'administration se retirent des délibérations.

CA-3108

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement du mandat du directeur des études, demande reçue le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT le processus de renouvellement mis en place et adopté par le conseil d'administration, à sa séance du 30 janvier 2018;

CONSIDÉRANT les consultations qui ont été réalisées tel que le prévoit le *Règlement 4 sur la nomination et le renouvellement du mandat du directeur général ou du directeur des études*;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de ces consultations, les commentaires reçus par les différentes instances, à partir de la grille d'évaluation prévue au règlement 4, sont largement positifs;

CONSIDÉRANT QUE le comité de renouvellement a pu apprécier le rendement du directeur des études à partir des évaluations de mi-mandat, des bilans annuels d'activités et des bilans de réalisation, ainsi qu'à partir des différentes grilles d'évaluation à la suite des consultations;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du comité de renouvellement à la suite de sa rencontre d'échanges avec le directeur des études, rencontre tenue le 21 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'avis favorable unanime de la Commission des études, à la suite à sa rencontre avec le comité de renouvellement, le 27 mars 2018 (Résolution 257-CdE-02).

Sur une proposition de Béatriz Mediavilla, appuyée par Patrick Bédard, il est unanimement résolu **de renouveler le mandat du directeur des études du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, Éric Aubin.**

Les membres du conseil d'administration qui sont également membres du personnel se retirent de l'assemblée.

De plus, sur une proposition de André Rouleau, appuyée par Patrick Bédard, il est résolu de **mandater le directeur général pour négocier le contrat et les conditions de travail du directeur des études sur la base d'un contrat de 5 ans.**

LEVÉE DE LA SÉANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 30 sur une proposition de Patrick Bédard.

Président,

Secrétaire générale,

André Rouleau

Diane Landriault